



Des multinationales suisses violent régulièrement les droits humains

Presqu'une fois par mois, une multinationale suisse porte atteinte aux droits humains ou à l'environnement à l'étranger. Selon une analyse de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*, 32 entreprises suisses ont été impliquées dans au moins 64 incidents de ce type ces six dernières années. Ces chiffres montrent la faiblesse des mesures volontaires et confirment l'opportunité de l'initiative pour des multinationales responsables qui vise à une meilleure évaluation des risques liés aux droits humains et à l'environnement par les entreprises.

De 2012 à 2017, les entreprises suisses ont été impliquées dans une multitude de violations des droits humains et de problèmes environnementaux à l'étranger. 64 cas sont à mettre sur le compte de 32 entreprises représentant 13 branches. Ces problèmes bien documentés ne sont que la pointe de l'iceberg. En effet, la présente analyse ne couvre que les atteintes rapportées par les médias et par des organisations internationales ou non gouvernementales (ONG) (cf. encadré sur la méthodologie). Le nombre réel de cas pourrait s'avérer plus élevé, beaucoup n'étant pas portés à la connaissance du public car insuffisamment documentés.

Notre analyse identifie les entreprises et les branches à risque ainsi que les violations de droits humains et d'environnement récurrentes. Il en ressort que la moitié des cas sont à

mettre sur le compte de cinq multinationales : Glencore, Nestlé, LafargeHolcim, Syngenta et Credit Suisse. Ces entreprises de renommée internationale déclarent prendre leurs responsabilités au sérieux et déjà tout faire sur une base volontaire pour se conformer aux droits humains et aux normes environnementales. Pourtant, des problèmes surviennent régulièrement et finissent par se savoir, ces sociétés étant sous les feux des projecteurs.

Les matières premières largement en tête

Avec 19 cas (29 %), **les multinationales des matières premières** sont de loin responsables de la majorité des problèmes (cf. graphique 1). A l'origine de plus de la moitié

d'entre eux, Glencore, le géant de Zoug, est en tête de ce sinistre classement. Les cas autour de ses mines en République démocratique du Congo et en Colombie sont particulièrement bien documentés : eaux et sols pollués, conflits suite à des déplacements de population ou encore manifestations réprimées.

Avec sept cas chacune (11 %), les **banques** et l'industrie agroalimentaire occupent la deuxième place. Les banques portent atteinte aux droits humains et aux normes environnementales, notamment lorsqu'elles traitent avec des multinationales de l'huile de palme indonésiennes ou malaisiennes ou qu'elles accordent des prêts au secteur des matières premières. Credit Suisse a ainsi financé la construction dans le Dakota du Nord d'un oléoduc passant par des territoires amérindiens. Malgré ce que prévoit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les populations locales ont été insuffisamment consultées et aucune étude d'impact environnemental approfondie n'a été réalisée.

Dans l'**agro-industrie**, Nestlé se retrouve numéro deux de la liste noire, avec sept cas : travail des enfants dans des plantations de cacao en Côte d'Ivoire, conditions de travail s'apparentant à de l'esclavage dans des entreprises de pêche en Thaïlande, reproches quant à l'insuffisance des mesures prises pour prévenir, et ne pas exacerber, les violences à l'encontre de ses travailleurs syndiqués en Colombie. La Fifa, la fédération internationale de football, figure également au palmarès en raison des conditions de travail indignes sur les chantiers de construction en amont de la Coupe du monde 2018 en Russie, aux côtés de la coopérative agricole Fenaco qui, elle, a utilisé de grandes quantités de phosphate bon marché extrait d'une mine marocaine, causant maladies, décès et problèmes environnementaux en raison de normes protégeant insuffisamment les populations, les salariés et l'environnement.

Les droits du travail devancés par l'environnement

Une analyse des types de manquements qui se produisent le plus fréquemment révèle que les **atteintes environnementales** arrivent en tête, avec 21 % des cas (cf. graphique 2). Citons à titre d'exemples le comportement de Glencore en République démocratique du Congo et en Zambie ou celui des sous-traitants des raffineries d'or Pamp et Metalor.

18 % des cas ont trait aux **droits du travail**. Coop, Migros et Manor commercialisent des poêles et des tomates respectivement produites en Chine et dans le sud de l'Italie dans des conditions abusives où les mesures de sécurité sont insuffisantes. Des conditions de travail déplorables règnent également chez les verriers chinois qui fournissent ou ont fourni certaines marques horlogères suisses (Tag Heuer, Movado et Richemont).

17 % des cas concernent la **sécurité** des collaborateurs d'entreprises suisses, de leurs filiales ou de leurs sous-traitants sur leur lieu de travail. Les syndicats relèvent des manquements

aux normes de sécurité dans les usines de LafargeHolcim et de Glencore ayant abouti à des accidents (cf. droit à la vie). Les smartphones vendus par Swisscom, Sunrise et Salt sont aussi fabriqués dans des conditions problématiques puisque des substances chimiques cancérigènes telles que le benzène y sont employées.

Dans 11 % des cas, les multinationales suisses contreviennent au **droit à la santé**. Contrairement aux questions de sécurité en entreprise, il est question de la santé de tiers et non des travailleurs. Le paraquat, un pesticide toxique de Syngenta, est mis en cause dans la plupart des incidents, mais les usines de Glencore au Pérou, en Colombie, en Zambie et au Congo nuisent aussi à la santé des populations avoisinantes.

8 % des problèmes relèvent du **droit à un niveau de vie adéquat** (alimentation, logement et habillement), lorsque des entreprises s'approprient des terres ou des forêts pour y produire de l'huile de palme au détriment des populations locales, par exemple. Au moins une de ces entreprises fournit Nestlé en huile de palme, tandis que Credit Suisse, UBS et la Banque cantonale de Zurich leur ont accordé des prêts.

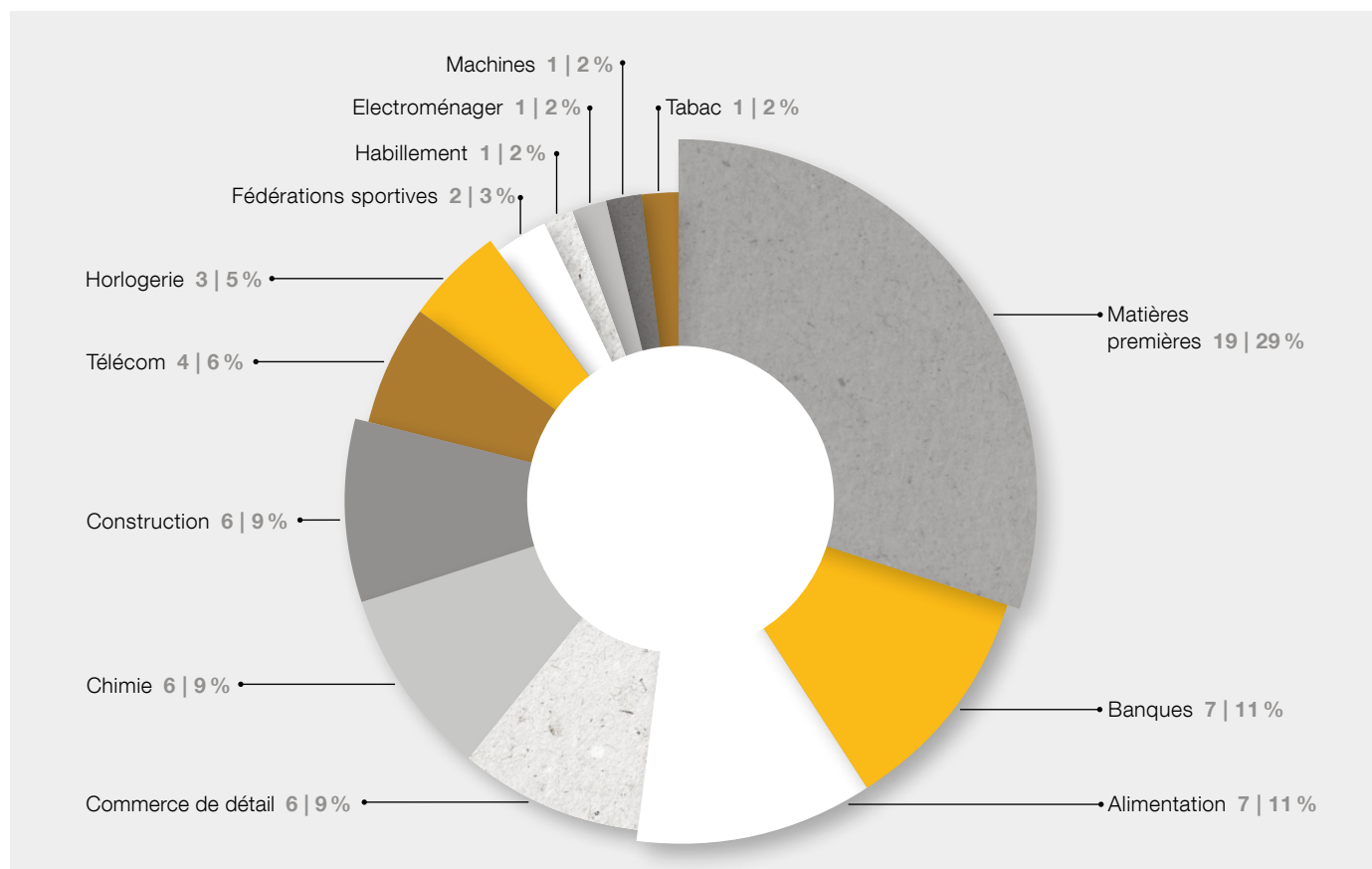
Blessures et décès

8 % des manquements ont trait au **droit à la vie**. Il s'agit entre autres d'accidents du travail (par exemple 16 décès dans les mines de Glencore ou encore 86 morts chez LafargeHolcim et ses sous-traitants en 2016) ou décès liés au recours à des pesticides. En Inde, au moins 50 agriculteurs sont décédés, parce qu'ils se sont intoxiqués avec du paraquat, ce qui a abouti à un procès contre Syngenta, son fabricant. La pollution de l'air causée par l'usine de cuivre de Glencore en Zambie aurait causé le décès d'une riveraine.

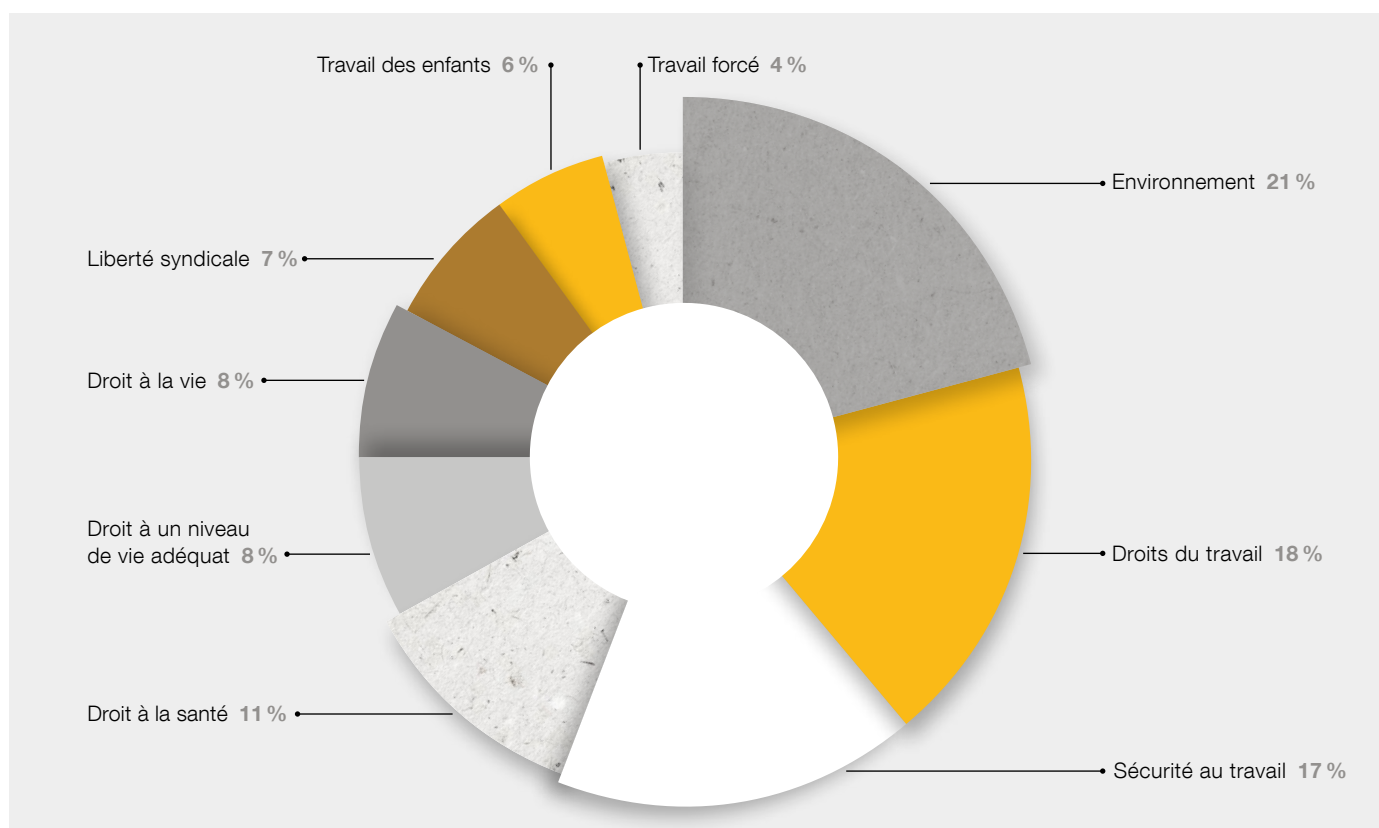
Le **travail des enfants** est en cause dans 6 % des cas, par exemple dans les plantations de cacao ou de palmiers à huile des sous-traitants de Nestlé en Côte d'Ivoire et en Indonésie, dans des entreprises de pêche en Thaïlande ayant fourni Nestlé (chez qui du travail forcé a également été observé) ou chez les fournisseurs de matières premières de LafargeHolcim en Ouganda. Valcambi a acheté de l'or d'un gisement informel togolais où le travail des enfants était monnaie courante. Il est également reproché à Japan Tobacco International d'utiliser du tabac issu de plantations employant des enfants.

4 % des cas concernent le **travail forcé**. Citons par exemple l'importation d'or extrait illégalement au Pérou et ayant fini sa course dans les raffineries de Pamp et de Metalor ou encore les conditions abusives sur les chantiers de construction des stades destinés aux coupes du monde de football en Russie et au Qatar.

Graphique 1 | Distribution des 64 cas par branche (cas | %)



Graphique 2 | Distribution des cas par type (un cas peut figurer plusieurs fois)



Méthodologie

Cette analyse repose sur des cas documentés de violations des droits humains et/ou de pollution environnementale ou sur des allégations documentées relatives à ces violations ayant impliqué des multinationales suisses de 2012 à 2017. Parmi les sources utilisées se trouvent des médias suisses et internationaux¹, des bases de données internationales², des recherches et des rapports publiés par des organisations non gouvernementales suisses et internationales³, ainsi que par des syndicats⁴.

Entreprise	Branche	Nbre de cas
Glencore	Matières premières	11
Nestlé	Alimentation	7
LafargeHolcim	Construction	6
Syngenta	Chimie	5
Credit Suisse	Banque	3
Coop	Commerce de détail	2
Fifa	Fédérations sportives	2
Mediterranean Shipping Company	Matières premières	2
Migros	Commerce de détail	2
UBS	Banque	2
Argor-Heraeus	Matières premières	1
Bata	Habillement	1
Compagnie Financière Richemont	Horlogerie	1
Fenaco	Commerce de détail	1
Georg Fischer	Machines	1
Ineos	Chimie	1
J. Safra Sarasin	Banque	1
Japan Tobacco International	Tabac	1
Kuhn Rikon	Electroménager	1
Manor	Commerce de détail	1
Metalor	Matières premières	1
Pamp (MKS)	Matières premières	1
Mobilezone	Télécom	1
Movado Watch Company	Horlogerie	1
Salt	Télécom	1
Sunrise	Télécom	1
Swisscom	Télécom	1
Tag Heuer	Horlogerie	1
Trafigura	Matières premières	1
Transocean	Matières premières	1
Valcambi	Matières premières	1
Banque cantonale de Zurich	Banque	1

- 1 Parmi les médias ayant couvert ces cas, nous pouvons mentionner : Schweizer Radio und Fernsehen (SRF), Radio Télévision Suisse (RTS), Tages-Anzeiger, Handelszeitung, Matin Dimanche, Le Temps, BBC, The Guardian (Grande-Bretagne), Business Live (Afrique du Sud), India Today Live (Inde), The Express Tribune (Pakistan), mining.com.
- 2 Notamment Bloomberg et Business and Human Rights Resource Center.
- 3 Des recherches sur les cas en question ont été effectuées par les ONG suivantes : *Pain pour le prochain*, *Action de Carême*, Public Eye, Amnesty International, Solidar Suisse, MultiWatch, BankTrack, Société pour les peuples menacés, Groupe de travail Suisse-Colombie, Sherpa, European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR), Clean Clothes Campaign, Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs, Shipbreaking Platform, Human Rights Watch. Les auteurs remercient MultiWatch qui nous a amicalement donné accès à sa base de données.
- 4 Des recherches ont été effectuées, entre autres, par les syndicats suivants : l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), IndustriALL Global Union, Unia.

